

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bizol Brake Fluid DOT 4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BIZOL BITA Trading GmbH	
Rue:	Martin-Buber-Str. 12	
Lieu:	D-14163 Berlin	
Téléphone:	+49 (30) 804 869-0	Téléfax: +49 (30) 804 869-2860
e-mail:	support@bizol.de	
Internet:	www.bizol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Allemagne: +49 (30) 804 869-0 (08.00-17.00, Mo-Fr)
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: +33 (0) 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1
Mentions de danger:
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 2 de 10

P501

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances répertoriées ci-dessous avec additions sans danger.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
143-22-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol			10 - < 25 %
	205-592-6	603-183-00-0	01-2119475107-38	
	Eye Dam. 1; H318			
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol			5 - < 10 %
	203-872-2	603-140-00-6	01-2119457857-21	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
161907-77-3	éthanol, 2-butoxy, fabrication de, sous-produits de			< 5 %
	310-287-7		01-2119475115-41	
	Eye Dam. 1; H318			
26544-38-7	dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione			0,025-<0,25 %
	247-781-6		01-2119979080-37	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 4; H319 H317 H413			
67-56-1	méthanol			0,025-<0,25 %
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370			
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol			0,025-<0,25 %
	204-881-4		01-2119565113-46	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 3 de 10

vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter: génération/formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	
67-56-1	Méthanol	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	106 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	53 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	60 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	12 mg/m ³
26544-38-7	dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,33 mg/kg p.c./jour
67-56-1	méthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	40 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	40 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	260 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	50 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	260 mg/m ³
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	5,8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,74 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	5 mg/kg p.c./jour

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 5 de 10

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		20,9 mg/kg
Sol		1,53 mg/kg
26544-38-7	dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione	
Sédiment marin		0,17 mg/kg
Sédiment d'eau douce		1,7 mg/kg
Sol		0,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
67-56-1	méthanol	
Eau douce		154 mg/l
Eau de mer		15,4 mg/l
Sédiment d'eau douce		570,4 mg/l
Sédiment marin		57,04 mg/l
Sol		23,5 mg/l
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	
Eau douce		4 mg/l
Eau de mer		0,4 mg/l
Intoxication secondaire		16,7 mg/kg
Sol		1,04 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: DIN EN 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min (Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / FFP3.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 6 de 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaunâtre	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	7,0 - 11,5	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 230 °C	
Point d'écoulement:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 100 °C	EN ISO 2719
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	Aucune information disponible.	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,07 g/cm ³	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Coefficient de partage:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	5 - 10 mm ² /s	
Durée d'écoulement:	non déterminé	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 7 de 10

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
	dermique	DL50 11890 mg/kg	Lapin		
26544-38-7	dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione				
	par voie orale	DL50 2900 mg/kg	Rat	OCDE 423	
67-56-1	méthanol				
	par voie orale	ATE 100 mg/kg			
	dermique	ATE 300 mg/kg			
	par inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol				
	par voie orale	DL50 >2930,0 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000,0 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
26544-38-7	dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 110 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum		

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 8 de 10

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol	-1,98 (25°C)
26544-38-7	dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione	>=4,39
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5,10

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Code d'élimination des déchets - Produit

160113 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); liquides de frein; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

NO

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)

Date de révision:
22.01.2018

Bizol Brake Fluid DOT 4

Page 10 de 10

DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
STEL (EC): Short Term Exposure Limit
ATE: Acute Toxicity Estimate
DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)
CL50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)
EC50: half maximal Effective Concentration
ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Sur la base des données de contrôle
Skin Sens. 1; H317	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)